

Règlement Seniors du Cyclo Club Warneton 2025

Article 1 : **ASSURANCES**

L'assurance responsabilité civile du club est souscrite auprès du bureau d'assurances SRL LEHOUCK ASSURANCES.

Article 2 : **COTISATIONS + ASSURANCE**

La cotisation 2025 est fixée à 40 €

Article 3: **SORTIES**

A. Les sorties sont prévues

Chaque jeudi du 20 mars au 16 octobre 2025.

Départ à 14H « sur le parking » place de la station à WARNETON

Distance prévue de 25 à 50 kms (selon la météo)

EN CAS DE PLUIE A 14 H IL N'Y A PAS D'ORGANISATION

Le 1 mai et le 29 mai, pas de sortie organisée

B. Les brevets régionaux du dimanche

(consultables sur notre site internet)

Départ à 8h30 au parking de la gare à WARNETON.

Toutes les distances sont de 30 à 50 kms

Article 4 : **EQUIPEMENT**

Il est demandé à tous nos membres d'être revêtus de leur **gilet de sécurité**, et de leur maillot du club lors des sorties organisées par le club.

Article 5 : **BANQUET le samedi 8 NOVEMBRE 2025 (en soirée)**

Une information, sur le montant du repas, sera communiquée ultérieurement

Dates importantes à retenir

Notre 'Pierrot des Cyclos', en formule take away,

le samedi 18 OCTOBRE 2025 de 10 à 12h00

Article 6 : **COMPORTEMENT DU GROUPE**

Les membres sont tenus de respecter le code de la route, ainsi que les consignes des responsables du groupe.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

Pour une bonne cohésion entre les membres, et par respect pour chacun d'eux, il est demandé aux VELOS ELECTRIQUES de SUIVRE LE GROUPE.

Article 7 : **PIERROT**

Il est impératif que chacun d'entre-nous s'implique dans l'organisation et la vente de notre traditionnel repas 'Pierrot des Cyclos' qui se déroulera en formule 'take away' le 18 octobre 2025 de 10 à 12h00.

Merci de bien vouloir noter que ce rendez-vous est primordial pour la pérennité du club, et permet d'intervenir dans la conception de nouveaux équipements, de participer dans les frais du banquet de fin d'année, et permet également le remboursement des brevets.

Article 8 : **REMBOURSEMENT DES BREVETS**

Afin de profiter du remboursement des brevets de notre calendrier officiel de la saison 2025 (en effet, les inscriptions payées par les membres, pour participation aux brevets 2025 de notre calendrier, seront déduites de la cotisation annuelle 2026), il sera dorénavant obligatoire, pour chaque membre participant de nous envoyer un mail, **dans les 48 heures suivantes**, à l'adresse brevet@ccwarneton.be avec mention du nom et prénom, du club visité, ainsi que du prix payé.

Il s'agit d'une opération qui ne prend que quelques minutes.

ATTENTION, pas de mail, pas de remboursement

Pour qui ne possède pas de mail, demandez qu'un ami le fasse pour vous.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE EXCELLENTE SAISON 2025

LE COMITE.

N'oubliez pas de consulter notre site internet :

www.ccwarneton.be

ainsi que notre page Facebook